

Numérisation de la culture : Pour une riposte européenne au moteur de recherche californien

Entretien avec Jean-Noël Jeanneney

Historien renommé, professeur à Sciences-Po, animateur de l'émission *Concordance des temps* sur France Culture et président de la Bibliothèque nationale de France de mars 2002 à mars 2007, Jean-Noël Jeanneney a été l'un des premiers à réagir, en France, à l'annonce, par les dirigeants de Google, de leur projet de numériser 15 millions de livres en six ans. Aux yeux de cet ancien secrétaire d'État alors chargé de veiller sur une partie de l'héritage intellectuel français, l'événement apparaît considérable. Jean-Noël Jeanneney invite donc à un sursaut et publie, dans *Le Monde* du 25 janvier 2005, une tribune intitulée « Quand Google défie l'Europe », titre d'un ouvrage publié dans la foulée chez Fayard au mois de mai, réédité à trois reprises et aujourd'hui traduit dans quinze langues. La thèse centrale souligne les dangers qu'il y aurait à confier la numérisation et la mise en ligne du patrimoine culturel européen à une entreprise commerciale américaine mue par la recherche du profit à court terme et peu soucieuse de la diversité culturelle comme du droit des auteurs et des éditeurs.

La discussion allait dès lors s'ouvrir dans la plupart des pays européens en même temps que le président Jacques Chirac, s'inquiétant du dossier, apportera en 2005 son soutien à la création d'une bibliothèque numérique européenne,

LA RÉVOLUTION DU LIVRE NUMÉRIQUE

Europeana, inaugurée en novembre 2008. À partir d'août 2009, voilà toutefois que « l'affaire BNF-Google » fait la première page de nos quotidiens. Le 14 décembre 2009, cinq ans plus tard jour pour jour après l'annonce de Google et une vive controverse médiatique, le président Nicolas Sarkozy signifiait son intention de consacrer une partie du grand emprunt national à la numérisation du patrimoine écrit français, selon des modalités qui restent à définir. Jean-Noël Jeanneney salue la nouvelle avec satisfaction, mais estime que la vigilance est plus que jamais de mise. Quant à l'Union européenne, laquelle vient d'ailleurs de nommer un comité des sages formé de trois membres, il ne serait pas trop tard, selon Jean-Noël Jeanneney, pour qu'elle impose sa propre politique de numérisation. Question, en somme, de volonté politique. Il en va de même, à ses yeux, pour les éditeurs, gardiens des œuvres sous droits, qu'il invite à s'unir face à l'appétit de géants du Net forcément tentés, selon lui, par le vertige de la toute-puissance.

Lorsque Google a annoncé, à la fin de l'année 2004, son projet de créer une bibliothèque numérique universelle, vous présidiez alors aux destinées de la Bibliothèque nationale de France (BNF) et aviez été l'un des premiers à mettre en garde contre les risques d'un quasi-monopole consenti à la firme. Pourriez-vous revenir sur les principaux arguments de principe qui vous incitent à craindre une hégémonie du moteur de recherche américain sur l'accès au contenu des livres numérisés ?

Ma position concernant l'éventualité d'une entente entre les bibliothèques publiques européennes et Google pour la numérisation massive de leurs collections a toujours été très claire. Je n'ai jamais refusé la coopération

NUMÉRISATION DE LA CULTURE

entre plusieurs partenaires, y compris avec Google. Ce qui me paraît radicalement inacceptable, c'est l'inégalité des accords proposés par la multinationale américaine. D'un côté, les bibliothèques, forte de leur vocation patrimoniale, apporteraient généreusement leurs trésors à numériser, tel qu'ils ont été conservés et entretenus depuis des générations aux frais de la nation ; de l'autre, une entreprise planétaire géante récolterait le bénéfice de ces efforts sous une fausse apparence de gratuité en mettant indirectement en vente l'usage de ces œuvres à travers la valorisation publicitaire.

Du 14 décembre 2004, quand Google annonça son plan de numérisation massive, au 14 décembre 2009, date à laquelle le président de la République, Nicolas Sarkozy, faisait savoir qu'une partie importante des fonds du grand emprunt serait dévolue à la numérisation du patrimoine culturel français, ma position n'a pas varié : il ne me semble pas acceptable de confier à un seul moteur de recherche enraciné dans la culture américaine et vivant de la publicité la responsabilité du choix des livres, la maîtrise planétaire de leur accès et de leur forme numérisée, sans parler de la quasi-exclusivité de leur indexation sur le Net, car Google entend en fermer l'accès à tous les autres moteurs de recherche concurrents. Et le tout au service de quoi ? Des gains commerciaux d'une firme dont la philosophie dominante demeure celle du profit à court ou à moyen terme.

LA RÉVOLUTION DU LIVRE NUMÉRIQUE

GOOGLE PROPRIÉTAIRE
DE NOTRE HÉRITAGE CULTUREL :
UN MARCHÉ DE DUPES

Je ne nourris pas d'hostilité particulière à l'égard de Google, contrairement à ce que certains ont prétendu, et je ne nie en rien le remarquable talent de ses fondateurs. En somme, l'entreprise est dans son rôle et elle fonctionne selon sa logique propre, qui est celle du marché. Cependant, accepter d'abandonner à Google la propriété exclusive des fichiers numériques des œuvres constitutives de notre culture et lui donner le monopole de leur utilisation sur plusieurs décennies, cela revient tout simplement à en déposséder la collectivité nationale. Une telle démission serait infiniment attristante.

Vous auriez été prêt à bénéficier d'une forme de mécénat ?

En attendant d'être en position de force pour négocier un éventuel accord équitable, la formule du mécénat est précisément celle que j'avais proposée, dans un premier temps, aux commerciaux de l'entreprise de Mountain View que j'avais moi-même reçus lorsque j'étais à la tête de la BNF, avec leurs attachés-cases et leurs stylos siglés « Google » dont ils avaient voulu me faire cadeau. J'ajoute, contrairement à ce qu'a prétendu mon successeur, Bruno Racine, que je n'ai jamais envisagé de baisser pavillon devant Microsoft. J'avais effectivement accepté une conversation avec ses représentants quand ils sont venus me voir pour m'expliquer combien ils étaient sou-

NUMÉRISATION DE LA CULTURE

cieux de la numérisation des fonds patrimoniaux français. Je leur avais alors suggéré de nous aider à financer celle-ci par une subvention désintéressée, en échange de quoi nous ferions mention de leur généreux soutien, tout en gardant la maîtrise du projet. Mes interlocuteurs ont ensuite consulté leurs supérieurs et leur réponse fut catégorique : il n'en était pas question ! Cela ne m'a pas surpris... J'ai toujours été favorable au mécénat et, à cet égard, je suis totalement en accord avec les recommandations de Marc Tessier qui, dans son rapport de janvier 2010, suggère de multiplier les partenariats privés ou publics dans ces limites : pas question de perdre la maîtrise des choses.

Quand vous affirmez que Google entend s'assurer de la « propriété exclusive » des livres numérisés, que voulez-vous dire au juste ?

Regardez de près les contrats. Certes, ils sont confidentiels, mais si l'on prend pour base celui négocié avec la bibliothèque municipale de Lyon (BML), que nous connaissons grâce à l'ingéniosité de l'hebdomadaire *Livres-Hebdo* qui l'a rendu public, que stipule-t-il ? On y apprend qu'il s'agit de numériser en dix ans, dans un lieu tenu secret, entre 450 000 et 500 000 ouvrages. Surtout, la bibliothèque a accepté de concéder à la firme le monopole de l'exploitation commerciale des données, d'abord pour la publicité et, dans un proche avenir – n'en doutons pas ! –, pour la vente en ligne des fichiers. La durée ne se réduisait pas à quelques années, ainsi que son directeur, Patrick Bazin, l'avait avancé dans *Le Monde* en septembre 2009, mais elle s'étendait à vingt-cinq ans !

LA RÉVOLUTION DU LIVRE NUMÉRIQUE

En outre, l'accord brille par l'absence de toute définition d'un critère de qualité minimale dans la numérisation. Pis, Google s'arroge, en vertu de l'article 24, « la pleine propriété, sans limitation de temps » des fichiers numérisés par ses soins. Comment s'assurer, dans ces conditions, de leur conservation pérenne et de leur libre usage futur par l'institution publique ? Marc Tessier a eu raison de s'en inquiéter dans son rapport. Je note aussi que des éditeurs aussi reconnus qu'Antoine Gallimard ou Teresa Cremini se sont également indignés de cet accord entre Google et la bibliothèque de Lyon. Se posent ici deux problèmes : tout d'abord, le fait de céder pour une période aussi longue l'exploitation commerciale de livres dont le recueil, l'entretien et le classement avaient été assurés par la République ; ensuite, le fait de céder à la firme de Mountain View la propriété des fichiers en échange d'une simple copie digitale que la bibliothèque partenaire pourra mettre sur son propre site. C'est bien aimable de leur part, mais, encore une fois, la firme conserve la propriété du fichier original.

ET SI LA FIRME DE MOUNTAIN VIEW
FAISAIT FAILLITE...

Qu'en serait-il d'un partage des rôles dans lequel on confierait à Google la numérisation « brute » des collections, si l'on peut dire, moyennant une exclusivité de moindre durée et des conditions plus acceptables, tandis que les bibliothèques, de leur côté, affecteraient des fonds à la création d'outils de conservation et de mise à jour, à l'élaboration de logiciels

NUMÉRISATION DE LA CULTURE

perfectionnés pour les investigations sémantiques en plein texte ou à la mise au point de ces systèmes par arborescence que vous préconisez, qui permettraient d'aller du plus général vers le plus pointu, de faire jouer des filtres de langues, d'époques, etc. Pourquoi serait-ce à ce point inconcevable ?

Parce que Google entend garder la propriété des fichiers originaux et que leur forme numérisée, au terme de ces accords, leur appartient entièrement ! Du coup, le modèle que vous suggérez, dans lequel la BNF investirait de son côté dans des outils d'exploitation, de conservation, d'actualisation, etc., signifierait qu'on leur en ferait cadeau car la bibliothèque publique, elle, ne dispose que d'une copie numérique cédée par Google. Dans cette hypothèse, nous moderniserions à nos frais des fichiers dont ils seraient propriétaires et qu'ils se réserveraient le droit d'exploiter commercialement. Je ne vois donc guère le sens de ce type de transaction, sans compter que Google n'y trouverait aucun intérêt commercial – d'une manière générale, ils n'achètent rien ! En revanche, si on numérise en masse de notre côté – ce qui ne pourra se faire que grâce à des fonds publics –, nous pourrions d'autant mieux négocier sur certains points avec la firme américaine que nous serons en position de force. L'ensemble de la propriété des fichiers et la manière de les perpétuer doit nous appartenir, avec nos critères de choix et de hiérarchie dans la mise à disposition. La pérennité doit être notre obsession et elle ne sera jamais celle de Google, qui ne s'intéresse guère, par nature, à l'immense question de la conservation à long terme. C'est pourquoi vous avez d'ailleurs parfaitement raison d'insister sur le fait que la recherche doit travailler à anticiper les reformatages futurs, le

LA RÉVOLUTION DU LIVRE NUMÉRIQUE

numérique, voué à s'adapter aux évolutions de la technologie, n'offrant en soi aucune garantie de durée.

Du reste, qu'est-ce qui nous assure que, demain, le moteur de recherche ne haussera pas les coûts de ses prestations, que ce soit de manière indirecte, par la publicité, ou plus directe, par le paiement à la carte ? De surcroît, rien ne nous dit que Google, qui est une entreprise privée, soit éternelle. En ce sens, ma philosophie reste gaullienne : le marché a du bon, mais comme le Général le disait à Alain Peyrefitte en 1962 : « Le marché n'est pas au-dessus de la nation et de l'État. C'est l'État, c'est la nation qui doivent surplomber le marché. » Imaginons un instant que sous l'effet de la concurrence, Google, un beau jour, fasse faillite. Qu'advierait-il du patrimoine numérisé ? Voilà pourquoi j'estime que confier la pérennité d'un bien public à une entreprise privée peut s'avérer très périlleux.

En tant que président de la Bibliothèque nationale de France de 2002 à 2007, mais aussi en tant qu'historien, que citoyen et qu'Européen, je trouve magnifique que les richesses accumulées au fil des siècles puissent, à terme, profiter à tous, surtout à ceux que leur naissance ou leur position géographique privent d'un accès facile à ce savoir. Il s'agit d'un merveilleux progrès. Je dis simplement, au nom même de ces critères, qu'en matière de patrimoine public, il serait très imprudent de faire confiance aux seules forces du marché. Comme le dit très bien l'historien Roger Chartier, « Google ne veut pas constituer une bibliothèque universelle, mais exploiter un gisement de données ».

Sur la longue durée, on ne peut donc concevoir de confier la gestion numérique de notre héritage à des entrepreneurs privés qui, par définition, n'ont ni vocation à

NUMÉRISATION DE LA CULTURE

l'organiser ni vocation à le perpétuer. Que l'on négocie avec Google sur certains aspects du droit d'auteur ou sur la meilleure façon de procéder à des échanges de fichiers, comme le suggère d'ailleurs Bruno Racine, j'y suis moi-même favorable et je ne tiens nullement les responsables de cette firme pour des pestiférés. À condition de nous donner d'abord les moyens de mener notre politique propre.

Bruno Racine comme d'ailleurs Marc Tessier s'accordent avec vous sur le caractère très excessif d'une exclusivité de vingt-cinq ans concédée à Google. Sous certaines conditions, votre successeur à la présidence de la BNF jugerait néanmoins acceptable une réduction de cette clause à une période de dix ans. Une telle concession vous semblerait-elle envisageable ?

Non, une exclusivité de dix ans, cela me semble psychologiquement dégradant, politiquement inadmissible et concrètement dangereux. En cette matière, la politique préconisée par Bruno Racine ne me paraît pas la bonne, d'autant que les fonds du grand emprunt ont été dégagés fin 2009 à la suite du combat que nous avons été quelques-uns à mener, et qu'il est donc désormais possible d'envisager notre propre politique de numérisation. Plus vite nous la mettrons en œuvre, mieux nous serons en mesure de proposer un ensemble construit, non pas selon le seul principe du vrac, mais selon des règles réfléchies et fécondes, et mieux nous serons en mesure d'entraîner nos voisins européens, quitte à négocier ensuite d'égal à égal avec Google. Il ne s'agit donc pas de rester les bras croisés. Je n'ai cessé de plaider pour une riposte européenne d'envergure qui implique un puissant effort financier sur fonds

LA RÉVOLUTION DU LIVRE NUMÉRIQUE

publics, encore qu'on exagère parfois les coûts par rapport à l'immensité de l'enjeu.

D'autres l'ont fait. Pourquoi pas les Européens ? Voyez l'Inde et la Chine qui, en partenariat avec la Bibliothèque d'Alexandrie, avec plusieurs ministères, instituts de recherches et autres grandes universités ont engagé – sans Google – un ambitieux programme de numérisation d'un million d'ouvrages baptisé The Million Book Project. Au début de 2008, 1,5 million de livres avaient déjà été numérisés dans ce cadre. J'ai reçu moi-même un accueil très chaleureux en Chine et au Japon quand j'y ai porté mes thèses. Ces pays montrent que nous ne sommes pas contraints de nous livrer, pieds et poings liés, à Google et à sa quête de monopole. Intellectuellement, politiquement, affectivement et culturellement, il me paraît plus intéressant de choisir un autre chemin et je ne crois pas que cette attitude soit donquichottesque. Tel est en tout cas l'esprit général de ma position, qui n'est pas seulement politique ou de principe. Elle obéit aussi à des ressorts extrêmement pratiques.

GOOGLE ORGANISE L'INFORMATION
DU MONDE SELON DEUX CRITÈRES :
LE SUCCÈS ET LA PUB

La prise en compte de ces aspects pratiques, justement, ne saute pas forcément aux yeux à la lecture de votre livre. Reformulons les choses : si Google était de la partie, quels en seraient les inconvénients pour le consommateur ? L'utilisateur, lui, n'y trouverait-il pas son intérêt ?

NUMÉRISATION DE LA CULTURE

Au-delà du réflexe patrimonial, c'est bien évidemment le souci des utilisateurs qui motive ma position et il me semble juste de porter la discussion sur ce terrain. Or, si on se place dans la perspective des usagers, les inconvénients des accords concrètement proposés par Google, ou d'ores et déjà signés avec la firme, sont nombreux. Nous avons d'abord la question de savoir comment on organise l'offre, quelle peut être l'architecture de la mise en disposition en ligne des œuvres numérisées et les principes de sélection qui la gouverne. Il me semble en effet qu'une profusion non organisée, non classée et non inventoriée n'a guère d'intérêt, surtout pour les néophytes, qui ont justement besoin d'être guidés. Or compter uniquement sur ce que j'ai appelé le « vrac » et se dire qu'il va ensuite se structurer tout seul pour le plus grand bien des usagers, à partir de critères qui sont ceux de la publicité et de la notoriété des ouvrages, cela ne me paraît ni raisonnable ni crédible.

Pourquoi, en fin de compte, cette hostilité au vrac qui, chez vous, peut sembler très catégorique ?

Tout d'abord parce que la logique d'un moteur de recherche comme Google est celle de la tête de gondole : le chaland ne va guère au-delà des quatre ou cinq premiers résultats obtenus par le moteur de recherche. Or qu'est-ce qui préside à la hiérarchisation des références proposées par Google et quel est le mode de sélection au travail ? Dans cet ensemble constamment brassé comme dans un formidable chaudron planétaire, cette hiérarchisation est établie par un calcul algorithmique, sorte de processus automatisé extrêmement complexe qui détermine le

LA RÉVOLUTION DU LIVRE NUMÉRIQUE

classement des résultats. Les critères sont, pour l'essentiel, de deux ordres. Il y a d'abord le critère de la fréquence des pages consultées et du nombre de liens proposés. Dans cette logique, les références plébiscitées le seront de plus en plus, si bien que nous sommes dans un système où l'on ne prête qu'aux riches et où le succès va au succès, au détriment des minoritaires, des marginaux ou des œuvres éventuellement plus confidentielles parce que plus exigeantes. Autre effet pervers de cette logique : les données les plus récentes, qui suscitent le plus de liens, sont aussi les mieux représentées. La mise à jour est, bien sûr, une bonne chose, mais cela aboutit à écraser la durée, ce qui est contraire à la notion même de culture.

Nous sommes donc là dans une *économie du « vrac »*. Or il me paraît tout à fait essentiel de proposer, aux jeunes notamment, une offre quelque peu organisée. Quand nous parlons des usagers, il faut en effet avoir en vue plusieurs publics. Vous et moi, nous appartenons à une génération formée à un autre type de culture, il nous est donc aisé de nous orienter dans le vrac car nous savons ce que nous recherchons et nous sommes en mesure de croiser toutes sortes de critères au fil de nos investigations. Nos enfants, eux, possèdent la plupart du temps une culture « zapping » plus morcelée et, parfois, plus superficielle, même si elle n'est pas forcément moins riche. Cela signifie qu'ils ont plus que jamais besoin d'une hiérarchisation réfléchie. Je suis d'ailleurs très favorable à ce que la toile combine les deux offres ou les deux économies, celle du vrac et celle de l'ordre. Je ne suis pas du tout hostile au vrac en tant que tel, même si je suis parfois horrifié par les résultats... À vrai dire, il me semble que le vrac devient vraiment un ennemi quand il n'y a pas d'autre type de

NUMÉRISATION DE LA CULTURE

classement à côté. Il faut donc proposer un fil d'Ariane. L'accessibilité à tout sans fil d'Ariane pour guider la curiosité crée la probabilité de s'y perdre.

Prenons un exemple concret. Si vous tapez « Antoine et Cléopâtre » sur Google, de nombreux résultats vous apparaîtront et vous trouverez sans trop de difficulté le passage ou les informations recherchées. En revanche, si un étudiant souhaite réfléchir sur une problématique plus vaste et plus complexe, mettons sur les rapports entre le capitalisme et la démocratie, et qu'il tape ces deux mots clés, il se retrouvera avec des dizaines de milliers de pages à parcourir et sera incapable de s'y retrouver, sauf à disposer d'ores déjà d'une bonne formation, d'un esprit critique, d'une culture solide et d'un discernement sûr. C'est justement là que la question des critères de classement est, à mes yeux, fondamentale, en particulier à destination de ceux qui n'ont pas eu la chance de faire des études approfondies.

UN MOTEUR DE RECHERCHE PRIVÉ
N'EST JAMAIS DÉSINTÉRESSÉ

Le poids de la publicité, à terme, semble également vous préoccuper. Outre le désagrément éventuel, où réside selon vous la vraie menace ?

Le deuxième critère de sélection et de hiérarchisation du système Google, c'est en effet *la publicité*. Quoi qu'en disent les uns ou les autres, cette question est centrale. Pourquoi ? Parce qu'elle va forcément agir sur l'organisation

LA RÉVOLUTION DU LIVRE NUMÉRIQUE

de l'offre et sur les contenus proposés. À cet égard, on ne peut d'ailleurs pas reprocher à la firme d'avancer masquée : « La mission de Google est d'organiser l'information du monde », lit-on à la première page de la présentation de l'entreprise par elle-même. Il ne s'agit pas seulement de la présence, que l'on peut apprécier ou pas, de bandeaux publicitaires. La machine Google est beaucoup plus sophistiquée, et je relève que ses deux fondateurs en avaient, au début, pleinement conscience. Dans un article scientifique publié au début de leur aventure, en 1998, sous l'égide de l'Université Stanford, eux-mêmes avaient envisagé le cas de figure suivant. Supposons une recherche relative aux effets nocifs du téléphone portable sur la sécurité des automobilistes au volant et supposons, dans le même temps, que telle ou telle marque de téléphonie mobile fasse partie des annonceurs publicitaires très rémunérateurs pour l'entreprise : est-on bien certain que le moteur fera surgir en haut de la liste les études détaillant la dangerosité de cette pratique ? On peut en douter. Pour en revenir aux livres, il y a fort à parier qu'une hiérarchie finira par s'imposer au profit de ceux qui seront les mieux à même de satisfaire les annonceurs. Si on laisse la recherche du profit gouverner l'organisation du savoir, le consommateur sera forcément perdant.

Je remarque aussi qu'après avoir proclamé qu'il n'y aurait pas d'offres publicitaires adjointes à la mise à disposition d'ouvrages numérisés sur la Toile, Google a fait marche arrière et que des annonces rétribuées ont déjà surgi en marge des titres. Au demeurant, le contrat passé avec la bibliothèque municipale de Lyon l'admet puisque l'article 6-2 évoque explicitement les recettes publicitaires à attendre de la mise à disposition des fonds numérisés.

NUMÉRISATION DE LA CULTURE

Souhaite-t-on vraiment voir la *Recherche du temps perdu* voisiner avec une publicité pour les madeleines ou le fichier du *Petit Prince* de Saint-Exupéry se trouver encadré par la réclame d'un marchand de moutons ?

Autre inconvénient, sur le plan des principes comme du point de vue des utilisateurs : la domination de la culture anglo-saxonne. Comment s'assurer que les œuvres européennes resteront bien placées sur le Net et qu'elles ne seront pas reléguées à des places inférieures dans le *page ranking* ? Cela vaut, par exemple, pour le droit anglo-saxon et le droit latin, qui sont en concurrence dans la juridiction internationale ou les pays en voie de développement. Si on cède à Google un quasi-monopole dans la mise à disposition en ligne des ouvrages juridiques, la hiérarchie qui s'imposera spontanément sur les listes de résultats risque fort de privilégier le premier au détriment du second. Bref, il me semble que nous avons là une somme assez lourde de raisons pour lesquelles il convient de refuser à Google la numérisation quasi monopolistique aussi bien que l'exploitation exclusive de notre patrimoine.

Il faut tout de même mesurer la pression des internautes. On comprend bien qu'à vos yeux, ceux-ci seront perdants à moyen ou à long terme. Mais s'ils ont l'impression, à tort ou à raison, d'être gagnants à court terme, il y a de fortes chances pour qu'ils plébiscitent le moteur de recherche Google, du moins dans leurs premières recherches. D'où l'importance du facteur temporel. Il y a cinq ans déjà, Emmanuel de Roux s'interrogeait, dans Le Monde, sur la capacité de l'Europe, compte tenu de ses pesanteurs en tous genres, à monter, en matière de numérisation du patrimoine écrit, autre chose qu'une « usine à gaz ». Si les Européens continuent à discuter

LA RÉVOLUTION DU LIVRE NUMÉRIQUE

à perte de vue et tardent à proposer une offre de livres équivalente, sur la toile, à celle de Google, ne craignez-vous pas que la visibilité du patrimoine européen soit reléguée à l'arrière-plan ?

À qui le dites-vous ! Il se trouve que dès le 24 janvier 2005, j'invitais, dans une tribune du *Monde*, à l'urgence d'une réaction européenne face au défi que nous lançait la firme américaine qui venait d'annoncer son ambitieux projet de numérisation. En France, il m'a fallu convaincre le président de la République Jacques Chirac, mais nous étions aussi à la veille du référendum sur la Constitution européenne. La perspective d'un « non » invitait à accélérer une « Europe des projets ». Peu de temps après, Bruxelles encourageait Paris, en l'occurrence les équipes de la BNF – qui ont travaillé d'arrache-pied –, à mettre au point la maquette montrant comment pourrait s'organiser la future bibliothèque numérique européenne, inaugurée à Bruxelles à l'automne 2008 et baptisé Europeana – symboliquement, je tenais à lui donner un nom formé à la fois à partir du grec et du latin.

L'idée n'était pas de faire de la surenchère sur la quantité, mais plutôt d'élaborer un ensemble à partir de règles réfléchies, ensemble organisé dont la pérennité serait garantie sur le long terme et dont l'accès serait ouvert à tous les moteurs de recherches selon des modalités à définir. Nous voulions un outil qui puisse à la fois guider les gens dans l'immensité de l'héritage culturel européen et servir de portail de recherche pour les œuvres sous droits. D'où l'importance d'une très étroite collaboration avec les éditeurs et le monde de l'édition en général. Il faut aussi préciser que la BNF possédait déjà, depuis 2004, une bibliothèque virtuelle de 80 000 livres numérisés : Gallica.

NUMÉRISATION DE LA CULTURE

Quand j'ai quitté la direction de la BNF au printemps 2007, nous avons engagé un rythme annuel de 120 000 livres numérisés au moins. Trois ans après mon départ, j'apprends que le total atteint ne serait que de 140 000... Pour une institution publique, l'efficacité est aussi question d'énergie et de volonté politique. Il faudrait aujourd'hui parvenir à entraîner plus résolument l'Europe. Après tout, les Japonais ont réussi à dégager 90 millions d'euros avec l'intention de numériser 1,5 million de livres numérisés en l'espace d'une année et demie.

Oui, mais en quoi l'offre en vrac proposée par Google empêcherait par ailleurs un usager exigeant de se rendre sur Gallica ou sur Europeana ? Contrairement au monde physique, il ne peut y avoir de véritable monopole dans le monde numérique...

Rien ne l'en empêcherait, mais vous supposez déjà le problème résolu, et vous vous trompez si vous pensez qu'un monopole de Google dans le secteur de la numérisation des livres serait impossible. Je ne serais pas choqué qu'on envisage une coopération avec divers moteurs de recherche, dont Google – là-dessus, j'approuve les conclusions de l'étude de Marc Tessier –, mais il faudrait que Gallica gagne en visibilité, soit plus facilement accessible et qu'on puisse s'y promener avec davantage de commodité, bref, que le projet rattrape son retard et retrouve une expansion vigoureuse. Or il s'avère, je l'ai dit, que fin 2009 seuls 140 000 monographies environ avaient été numérisées. Quand le rythme se sera grandement accéléré, alors nous pourrons imaginer des échanges de fichiers avec des moteurs à vocation universelle,

LA RÉVOLUTION DU LIVRE NUMÉRIQUE

mais dans des conditions transparentes et sans exclusivité pour personne.

L'EUROPE POURRAIT RIVALISER AVEC GOOGLE

Quand on constate le retard pris par les Européens, on peut tout de même s'inquiéter. Ce face-à-face entre, d'un côté, un géant du Net qui élabore lui aussi des outils sémantiques assez sophistiqués et, de l'autre, une myriade de nains ne vous inquiète-t-elle pas ?

Les Européens ont déjà connu de semblables défis dans l'histoire. Sans Staline et la guerre froide, nous n'aurions pas entrepris de construire l'Europe ! Non pas, bien sûr, que je compare les dirigeants de Google à Staline, cela va de soi... La menace d'un acteur surpuissant susceptible de nuire à notre autonomie et, au-delà, à la vitalité de la culture européenne dans sa richesse et diversité – cette menace devrait inciter les pays de l'Union à se serrer les coudes au service d'une concertation intelligente et féconde. Il n'est pas trop tard. L'Union européenne peut imposer sa propre politique. Au-delà du puissant effort de numérisation de ses fonds, qui lui donnerait la possibilité d'imposer ses conditions aux moteurs de recherche préexistants, l'Europe pourrait encore mettre sur pied son propre moteur de recherche généraliste, rival de Google. Ce n'est peut-être pas là l'essentiel. Ce qui est en tout cas indispensable, c'est que nous ayons des portails par pays qui se rejoindraient ensuite au niveau européen au sein

NUMÉRISATION DE LA CULTURE

d'une seule plate-forme, majestueuse et puissante, dont Europeana constitue la matrice et que servirait une coopération technologique étroite. Quoi qu'il en soit, il faudrait, pour cela, avoir les idées claires et mener une pédagogie soutenue, planifier un calendrier contraignant pour tous, poursuivre une recherche-développement ambitieuse afin de mettre à la disposition du public des ressources intelligemment choisies et utilement organisées en corpus. Il me semble qu'un rythme de 500 000 ouvrages par an serait raisonnable à l'échelle du Vieux Continent. La création d'une grande bibliothèque numérique européenne susceptible de créer un climat d'ensemble pour une différence affirmée vis-à-vis de Google relève d'un combat politique et diplomatique – eh oui ! mais quoi d'effrayant ?

Êtes-vous vraiment optimiste sur la réalisation d'une bibliothèque numérique européenne à l'horizon des dix-quinze ans ? Depuis 2005, cinq années se sont écoulées et on a plutôt l'impression que les pays de l'Union tendent à avancer en ordre dispersé, de nombreuses bibliothèques publiques européennes ayant justement recouru à Google pour numériser leurs collections. D'où la crainte, avancée par Bruno Racine, que si la firme américaine continue de numériser les œuvres francophones au même rythme, on risque, à continuer de refuser de négocier avec Google, de toucher bien peu d'internautes...

Je maintiens que ce projet européen mérite toutes les persévérances. Cela vaut la peine de s'y attacher ardemment, sans quoi on est sûr qu'il ne verra jamais le jour. Il est vrai que les Italiens ont signé un accord avec Google,

LA RÉVOLUTION DU LIVRE NUMÉRIQUE

mais qu'un pays dirigé par Silvio Berlusconi se sente des affinités avec les ambitions du capitalisme américain, cela n'a rien de très surprenant. Quant à nous, tout en n'ignorant pas que Google, et c'est heureux, numérise un bon nombre d'œuvres francophones, il me semble que nous avons potentiellement les moyens – politiques, intellectuels, technologiques et financiers –, de nous en charger pour une bonne part et à notre façon nous-mêmes. Au regard de l'enjeu, cela représente finalement assez peu d'argent. Il suffirait de numériser 4 ou 5 millions de livres pour proposer une offre abondante et de faire preuve d'un peu d'intelligence pour l'organiser. Ce n'est quand même pas le bout du monde ! Céder toute la place à Google, ce serait en outre encourager la firme dans son désir de dominer l'ensemble de la chaîne du livre numérique du haut de son arrogance, de sa prospérité, de son succès et de l'excellence de ses avocats.

LE LIVRE IMPRIMÉ A ENCORE
DE BEAUX JOURS DEVANT LUI

À propos de l'avenir des acteurs du livre, les études et les rapports sont, dans l'ensemble, assez optimistes : on nous explique que les libraires survivront s'ils s'adaptent, que les lecteurs iront s'y faire imprimer leurs fichiers et que la domination du numérique sur le livre papier est encore lointaine. Quel est votre sentiment sur ce point ?

Je ne suis pas du côté du pessimisme. Il n'est pas exclu que de nombreux internautes soient finalement ramenés

NUMÉRISATION DE LA CULTURE

vers la culture livresque la plus classique. Le Net pourrait même contribuer à faire revivre les fonds et à remettre dans le circuit des œuvres oubliées ou enfouies dans les rayons mal accessibles des bibliothèques. En tout cas, les enquêtes réalisées auprès des usagers de Gallica, le site de la BNF que nous avons évoqué, montrent que de nombreuses consultations conduisent à l'achat du livre concerné, neuf ou d'occasion.

D'autre part, les gens auront toujours besoin d'être guidés, que ce soit par les bibliothécaires ou les libraires dont le rôle de conseil et d'intercesseurs dans la vastitude de l'offre se trouvera probablement renforcé. Si un peu de numérisation éloigne des médiateurs du savoir, beaucoup nous y ramènera presque irrésistiblement. Étant donné le foisonnement d'affirmations farfelues et partisans qui se répandent sur la toile, ces instances de validation que sont au premier chef les éditeurs, les libraires et les documentalistes n'en seront que plus nécessaires. Les librairies représentent des lieux essentiels, parfois magiques, et, soit dit en passant, je ne suis pas du tout choqué à l'idée qu'on les subventionne en partie pour les protéger contre le *dumping* que pourraient pratiquer, hors de France, certaines boutiques en ligne. Pour des raisons culturelles et d'autres qui tiennent à la commodité d'avoir un volume à portée de la main, au plaisir du contact direct avec le livre papier, son apparence, son odeur, je suis convaincu que celui-ci a encore de beaux jours devant lui.

Enfin, le principe de l'impression à la demande, dont les libraires pourraient garder le monopole, me paraît assez prometteur puisqu'on pourra, demain, se faire imprimer un vieux livre du XVI^e ou du XVII^e siècle ou d'autres plus récents, mais quasiment inaccessibles pour l'heure.

LA RÉVOLUTION DU LIVRE NUMÉRIQUE

L'hypothèse d'un prix unique du livre numérique généralisable à l'échelle européenne vous semblerait-elle envisageable ?

Si les éditeurs se mettent d'accord sur un prix inférieur au livre papier, je ne vois pas pourquoi il ne pourrait pas y avoir un accord entre Européens pour qu'on ne vende pas les fichiers à un prix plus bas que celui fixé en commun. En revanche, si Google ou Amazon se mettaient à vouloir faire de l'édition eux-mêmes, nous aurions là une grave menace pour l'ensemble de la chaîne du livre : ce n'est pas un fantasme, elle semble se préciser de plus en plus. C'est précisément pourquoi je crains le monopole d'un opérateur comme Google, d'abord sur la vente en ligne puis, étape suivante, sur l'édition. Je note d'ailleurs que la majorité des grands éditeurs français ont refusé tout partenariat avec Google, qui leur avait proposé de numériser les œuvres de leur catalogue.

Certains petits éditeurs, à qui la firme américaine avait fait des propositions mirifiques, se sont laissés tenter, mais beaucoup semblent être revenus de l'aventure, comprenant vite qu'ils allaient y perdre leur indépendance. Certains se sont également aperçus que l'utilisation d'extraits de livres sous droits par Google n'était pas celle qu'ils avaient imaginée. L'opérateur proposait en effet la lecture d'extraits variables représentant 30 % de l'œuvre, si bien qu'en multipliant les demandes, l'internaute pouvait accéder à la presque totalité de l'ouvrage, y compris pour les nouveautés. Jusqu'à présent, l'offensive de Google en direction des éditeurs s'est donc soldée par un échec, mais les pouvoirs publics et les institutions patrimoniales devraient permettre à ceux-ci de réfléchir sereinement à leur adaptation au numérique, d'éclairer le chemin et de

NUMÉRISATION DE LA CULTURE

servir d'aiguillon. Il me semble que les éditeurs comme les bibliothèques ont déjà perdu beaucoup de temps au cours de ces dernières années. Une plate-forme commune des éditeurs français s'impose évidemment et le danger devrait les inciter à surmonter leur goût atavique de l'indépendance les uns par rapport aux autres.

À cet égard, le pillage de livres protégés, conséquence directe de la situation de quasi-monopole dont jouit Google, a provoqué un sursaut. Le brigandage du droit d'auteur auquel s'est livrée la firme est inadmissible, comme l'a d'ailleurs reconnu, au terme de trois ans et demi de procédure, le tribunal de grande instance de Paris dans l'affaire La Martinière/Le Seuil contre Google. Il n'est pas admissible de dérober des œuvres qui ne vous appartiennent pas, d'en mettre des morceaux en ligne puis de dire à ceux à qui cela ne conviendrait pas qu'ils peuvent toujours sortir du système. Piller de la sorte auteurs et éditeurs met en danger la création future. Poussés par l'indignation, les éditeurs comprendront sans doute qu'il est dans leur intérêt de s'unir, que c'est même vital pour leur avenir. Comptable de l'immense domaine des œuvres sous droits, auxquelles il faut ajouter les éditions savantes de livres anciens dont l'appareil critique est protégé, le monde de l'édition devait être au cœur de la réflexion et de l'action.

Cinq ans après la première édition de votre ouvrage, Quand Google défie l'Europe : plaidoyer pour un sursaut (2005) et au moment où vous en publiez la troisième édition mise à jour, avez-vous le sentiment d'avoir été entendu ?

Il me semble en tout cas que l'étude confiée à Marc Tessier sur « la numérisation du patrimoine écrit »

LA RÉVOLUTION DU LIVRE NUMÉRIQUE

(janvier 2010), qui devait initialement évaluer la pertinence de partenariats avec Google, va dans la bonne direction. Ses recommandations représentent un bon cadre, qu'il s'agisse de relancer l'impulsion européenne, d'améliorer le service rendu par Gallica, de renforcer la coopération avec les éditeurs ou de développer les partenariats avec des acteurs privés, y compris des moteurs de recherche, mais à condition de respecter l'équilibre et la réciprocité entre les parties. Marc Tessier suggère d'ailleurs qu'une plate-forme de contenus ordonnés, comme l'est Gallica, pourrait devenir à moyen terme un partenaire très attractif pour ces moteurs.

Ai-je été personnellement entendu ? Il est toujours difficile d'apprécier, parmi l'entrelacs compliqué des forces politiques et intellectuelles en action, le rôle d'un individu et de son équipe. Difficile surtout pour lui-même... Au moins ai-je la fierté, dans un champ qui me paraît essentiel, d'avoir porté haut le drapeau de la diversité culturelle comme celui d'une ambition française et européenne. Il me semble, oui, que cela a pu éveiller des consciences et influencer l'action collective dans un sens positif.